

Demande-type d'autorisation Mairie

Organisation d'une activité - manifestation hors temps scolaire, par la coopérative scolaire de l'école affiliée à l'OCCE 06
Mise à disposition de locaux/salle (* voir fin de document).

Le **CONSEIL de COOPERATIVE** ⁽¹⁾ de l'école

affiliée à l'OCCE sous le N° , sollicite du Maire de

- l'autorisation d'utiliser le site et les locaux suivants :

pour organiser la manifestation dont le descriptif figure ci-après, et connaître instructions et obligations d'utilisation et le cas échéant, la convention/règlement de mise à disposition

Type de manifestation

- Exposition publique de travaux scolaires
- Spectacle présentant les productions (chants, danses..) des classes
- Kermesse
- Autre (précisez) :

Date(s) & Horaires (début/fin)

Le | De h à h (début/fin)
Le | De h à h (début/fin)
Le | De h à h (début/fin)

Public identifié autorisé : tuteurs de coopératives, élèves et familles invitées

Elèves de classes soit un public total (élèves, encadrement, invités) estimé à personnes.

Contenus particuliers pouvant relever d'autorisations spéciales du Maire

- Tombola
- Buvette (catégorie 1)
- Restauration froide
- Installation d'un podium
- Autre (voir note 2 et 3 en bas de page 2)

Déroulé sommaire de la manifestation

L'organisation et l'encadrement de la manifestation associera des intervenants et collaborateurs bénévoles

Sauf moments de regroupement (prestations) , les élèves-coopérateurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Sécurité site et accueil du public

1. ressources/moyens organisateurs :

2.ressources/moyens de la commune sollicités

Les responsables de l'activité/manifestation, présents, seront :

- Le/la mandataire
- Les enseignants tuteurs des coopératives de classe membres de l'encadrement :

Noms/prénoms (écrire à la suite) :

Le conseil d'école a été consulté et a donné un avis favorable | sera consulté sur ce projet

Pour le conseil de coopérative, La/le mandataire
(nom /date/signature)

La directrice/Le directeur

Copie de la demande est adressée à l'OCCE 06 + Copie pour information communiquée aux autorités académiques

- Rappel organisateur L'OCCE n'intervient pas quand une manifestation de ce type est organisée par une autre entité (« école », « parents, APE, autre association, autre organisme, commune...) : ni « couverture associative, ni couverture assurantielle de l'occe ». Ces autres entités organisent alors cet évènement sous leur seule responsabilité et leur propre d'assurance.

- La coopérative scolaire est une section locale de l'association départementale OCCE 06 (Office Central de la Coopération à l'Ecole) 23 rue Canavèse 06 100 Nice - 04 93 80 99 52 – ad06@occe.coop - site www.occe06.com

- L'utilisation des espaces et/ou locaux de la commune est soumise à autorisation du Maire informé précisément du projet.
- L'activité/manifestation qui accueille un public invité et filtré sur un site clos, dédié, sécurisé, préservé de toute intrusion propose généralement des prestations coopératives (productions collectives...) préparées en classe et animées par les coopératives des classes (élèves coopérateurs, enseignants/tuteurs) au bénéfice des projets de la coopérative scolaire de l'école. La manifestation ne peut être le support d'une activité de type commercial telle que vide-greniers avec location d'espaces à des personnes privées. (cf. Vente au déballage article L310-2 du code du commerce).

La manifestation organisée par la coopérative scolaire bénéficie du contrat d'assurance souscrit par l'OCCE dès lors qu'elle est autorisée par les autorités compétentes et que l'OCCE 06 en aura formellement validé le projet.

(*) salle de spectacle dédiée : les équipes ,très mobilisées par les prestations de leurs élèves, peuvent utiliser une salle de spectacle dédiée à la condition que la structure assure formellement la responsabilité de la sécurité du site, des installations et du public accueilli (visite/information avec responsables site pour connaître les consignes et le cas échéant pour l'utilisation de tout matériel technique mis à disposition ».)

NB/ saisir OCCE pour situation particulière : exemple de simple salle polyvalente (villages ?) de petite capacité, régulièrement utilisée par les enseignants qui en maîtrisent ainsi les obligations et déclarent être en capacité de mettre rigoureusement en œuvre les consignes de sécurité .